

AVIS DE CONVOCATION.

Les actionnaires de SONATEL SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le **mardi 17 avril 2018 à 10 heures GMT à l'hôtel King Fahd Palace à Dakar** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
2. Affectation du résultat de l'exercice 2017,
3. Ratification de la cooptation de Monsieur Bassirou Samba NIASSE,
4. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno METTLING,
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry BRETON,
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Fabrice ANDRE,
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ludovic PECH,
8. Approbation de conventions réglementées,
9. Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné à l'inscription préalable des actionnaires sur le Livre des Actionnaires de la société cinq (5) jours au moins avant la date de réunion.

Nous vous informons en outre que conformément à l'article 20 alinéa 1 des statuts, seuls les actionnaires (ou groupe d'actionnaires) représentant au moins 100 actions pourront participer à l'Assemblée.

Toutefois, tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix. Les formulaires de pouvoir sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de SONATEL.

Conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, les documents afférents à cette

Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis au 64, Voie de Dégagement Nord (VDN) à Dakar durant les quinze (15)

jours précédant la tenue de l'Assemblée soit du 02 au 16 avril 2018.

Nous vous informons en outre que la présente Assemblée Générale se déroulera suivant un processus électronique allant de l'accueil électronique des actionnaires au vote électronique des résolutions. Pour la bonne tenue de l'Assemblée, l'accueil électronique des actionnaires sera clôturé avant le vote des résolutions.

Le texte des projets de résolutions suivant sera présenté à l'Assemblée :

PROJET DE RÉSOLUTION 1 : EXAMEN ET APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

1. du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les comptes dudit exercice,
2. du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice,

Approuve les états financiers de SONATEL de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

En conséquence, prenant acte du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

PROJET DE RÉSOLUTION 2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017.

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en dividendes.

Par ailleurs, elle décide de prélever 3.088.044.627 F CFA sur les réserves libres à distribuer en dividendes.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 1.667 F CFA le dividende brut revenant à chaque action.

Après déduction de la retenue à la source de 10 % au titre de l'IRVM, le dividende net de 1.500 F CFA par action sera mis en paiement à compter du 11 mai 2018.

PROJET DE RÉSOLUTION 3 : RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR BASSIROU SAMBA NIASSE.

Sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Bassirou Samba NIASSE, coopté lors de la réunion du Conseil d'Administration du 02 novembre 2017 en remplacement de Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, démissionnaire.

Monsieur Bassirou Samba NIASSE ainsi nommé conservera son mandat pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

PROJET DE RÉSOLUTION 4 : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR BRUNO METTLING.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Bruno METTLING arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Bruno METTLING pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Bruno METTLING dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 5 : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR THIERRY BRETON.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Thierry BRETON arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Thierry BRETON pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en

2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Thierry BRETON dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 6 : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR FABRICE ANDRE.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Fabrice ANDRE arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Fabrice ANDRE pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Fabrice ANDRE dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 7 : RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR LUDOVIC PECH.

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Monsieur Ludovic PECH arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Elle décide de renouveler le mandat de Monsieur Ludovic PECH pour une durée de trois (3) ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Ludovic PECH dont le mandat a été renouvelé déclare accepter ce renouvellement et précise qu'il n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui empêcher d'exercer les fonctions d'administrateur.

PROJET DE RÉSOLUTION 8 : APPROBATION DE CONVENTIONS REGLEMENTEES.

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve :

- la convention de coopération signée avec ORANGE,
- le protocole d'accord de plafonnement signé avec ORANGE,
- le contrat de prêt signé avec ORANGE Guinée,
- l'avenant 2 à la convention d'assistance signée avec ORANGE Finances Mobiles Sénégal.

**PROJET DE RÉSOLUTION 9 : POUVOIRS POUR
L'ACCOMPLISSEMENT DE FORMALITES.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

**POUR AVIS DE CONVOCATION
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**